



L'AGENCE

POUR LE DÉVELOPPEMENT
DES MÉTIERS D'ART

APPEL À PROJET

- Chahut pour la commune des Vans -
LA SIGNALÉTIQUE



CONTEXTE

Le programme “**Petites villes de demain**” permet aux villes de moins de 20 000 habitants de bénéficier d’un soutien spécifique de l’État et de ses partenaires pour élaborer et mettre en œuvre leur projet de revitalisation.

La commune des Vans bénéficie de ce dispositif.

Dans ce cadre, elle demande à l’**Agence pour le développement des métiers d’art (ADMA)** de l’accompagner pour travailler autour de **la signalétique piétonnière**.



CHAHUT, QUÉZAKO?

L'ADMA déploie un dispositif appelé le **Chahut**, fondé sur le principe d'**ateliers collaboratifs** et **créatifs**.

Le **Chahut des Vans** sur la thématique de **la signalétique piétonnière**, se composera d'**une visite du bourg** en matinée puis d'un **atelier créatif dans un joyeux chaos organisé**.

Dans ce cadre, il vous sera demandé de réfléchir à **la conception et la fabrication de propositions** pouvant répondre aux enjeux rencontrés par la collectivité.

Le **Chahut** favorise de fait les **relations pluridisciplinaires** dans une dynamique de **proposition et de prototypage**.



BESOIN

La **commune des Vans** travaille à un projet de territoire qui rassemble.

Outre les importantes thématiques de l'environnement, de la gestion des déchets, du logement, de l'économie, du social et de la culture, la question de l'accueil se pose.

La **commune des Vans** a mis en place un **stationnement limité dans son centre bourg** afin d'**inciter les automobilistes à se garer sur les parking périphériques**.

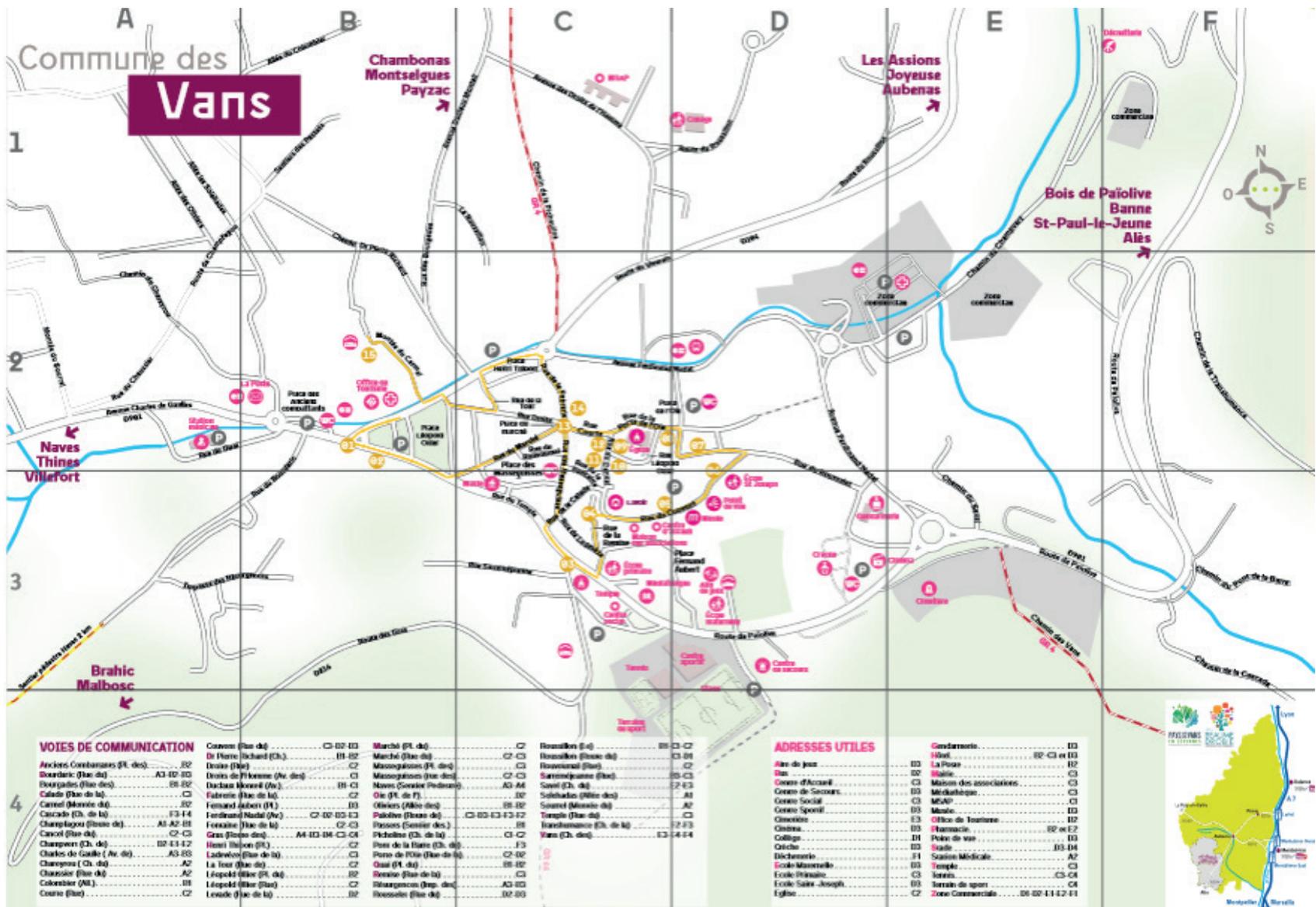
L'objectif est de créer **une signalétique balisant un cheminement d'un parking vers le centre bourg**.

Suite une enquête auprès de la population des Vans, nous avons déterminé que la signalétique devrait s'adresser en priorité **aux visiteurs** et **nouveaux résidents** tout au long de l'année (cf Synthèse jointe).

Elle devra **être informative** et **faciliter la circulation** dans les ruelles vivantes de la cité cévenole.

9 cheminements, définis par la commune sont à créer en tenant compte de la charte signalétique du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche (en PJ).

LE PLAN



CONDITIONS ET RÉMUNÉRATION DU CHAHUT

Collecte et vérification d'éligibilité technique et administrative :

- Être inscrit à l'INSEE
- Fournir une attestation de vigilance URSSAF de moins de 2 mois
- Fournir une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle
- Avoir créé son atelier depuis moins de 5 ans
- Accepter de donner des informations factuelles sur sa situation professionnelle (diplôme, chiffre affaire ...)
- Être adhérent à **L'Agence des Métiers d'Art**

Accompagnement sur la journée de visite de site et ateliers collaboratifs créatifs par **L'ADMA**.

Indemnisation de chaque PMA participant à hauteur de 200€ net TVA (financement de la commune).

L'ADMA veille à ce que chaque professionnel reste le propriétaire exclusif des droits d'auteurs de sa ou ses proposition(s).



CONTACT

Vous avez besoin de précisions ou avez parmi vos connaissances des PMA susceptibles d'être intéressés par cet appel à projet ?

N'hésitez pas à contacter:



Katy DIDIER
Chargée de développement

06 38 89 38 78
developpement@agencemetiersdart.com

Le Trait d'Union
4, rue de Soulège - 07260 - JOYEUSE
Lundi - jeudi : 9h -13h et 14h - 17h

<http://www.agencemetiersdart.com>
<https://www.facebook.com/agencemetiersdart>

